

L'ESPACE VERT MUNICIPAL – MARS 2011

Jardiner, ça fait du bien à tout le monde!

Au moment où j'écris ces lignes, le Québec vit depuis plusieurs jours au gré des averses de neige et de pluie... Le printemps nous semble bien loin! Les jardiniers, de leur côté, attendent fébrilement la « Fête de St-Joseph » pour « partir » les plants de tomates, semences et fleurs annuelles pour les transplanter le plus rapidement possible à l'extérieur le temps venu. C'est bien connu que le jardinage est une activité bienfaitrice au niveau physique et psychique. Cela aide à diminuer le stress et contribue à augmenter la fierté et l'estime de soi. Le public a également le plaisir de constater (et parfois de goûter!) le fruit des efforts des jardiniers!



Les bénéfices de l'horticulture se font sentir au niveau de l'environnement par l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. On constate une réduction des îlots de chaleur lorsque pratiqué en milieu urbain et peut également contribuer à une limitation de la pollution acoustique. Même nos assiettes trouvent leur compte car on cultive plus biologiquement dans nos petits jardins.

Cette année, la municipalité vous offre une occasion en or de mettre vos jardins, plates-bandes et balcons en valeur! La municipalité s'est inscrite au programme de classification Les Fleurons du Québec. Les Fleurons du Québec ont pour objet de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public.



La classification horticole consiste à attribuer aux municipalités participantes un nombre de Fleurons, de zéro à cinq. Cette évaluation tient compte de l'embellissement de l'ensemble de la municipalité. Sur 1050 points :

- 310 points sont réservés au secteur municipal : entrées de municipalité, parcs et espaces verts, hôtel de ville et autres édifices municipaux;
- 180 points sont réservés au secteur institutionnel : églises, écoles, autres édifices;
- 270 points sont réservés au secteur résidentiel et rural : façade des habitations unifamiliales, multifamiliales et rurales;
- 140 points sont réservés au secteur commercial et industriel : entreprises, commerces, industries et voies publiques.
- 150 points sont réservés aux politiques et programmes en place dans la municipalité.

La classification accorde des points principalement pour la présence d'éléments horticoles (pelouse, plantes annuelles et vivaces, arbres et arbustes), l'entretien et la propreté des lieux. Il est plus intéressant de voir un aménagement propre et bien entretenu malgré qu'il soit simple et harmonieux qu'un aménagement pourtant sophistiqué mais laissé à l'abandon... Pour plus de détails sur ce programme, vous pouvez consulter le site : www.fleuronsduquebec.com.



Préparez-donc vos outils, votre chapeau et vos gants de jardinage, vous pourrez, malgré les conditions météo actuelles, vous adonner bientôt à vos activités horticoles!

Environnement vôtre!

Katy, votre inspectrice en bâtiment et en environnement